



**EXTRAIT DU COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le dix-huit mai deux mille dix-huit, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**PRESENTS** : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick (départ à 19h18), Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier (arrivée à 18h26), Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, M. GROUSSEAU André, M. CHARTEAU Joseph, Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. HOUSSAINT Patrick (départ à 19h18) ayant donné pouvoir à M. JEGU Didier,  
M. RUCHAUD Daniel ayant donné pouvoir à M. MARCHAND Bernard,  
M. FOURNIERE Claude ayant donné pouvoir à M. BENELLI Frédéric,  
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,  
M. BROSSEAU Stéphane ayant donné pouvoir à M. CHAIGNE Nicolas,

**ABSENT** :

M. AVRIL Simon

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MERLE Colette a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018.

-----

**Délibérations 1-1-48 à 1-1-49**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	31

**Délibérations 1-1-50 à 3-1-53**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	32

**Délibération 3-5-54**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	30

**Délibérations 3-5-55 à 7-8-63**



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
ASSOCIATION

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	32

#### Délibérations 8-1-64 à 9-1-71

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	32

-----  
Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 mai 2018 ;  
-----

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

### 1 COMMANDE PUBLIQUE

#### 1.1 Marchés publics

##### 1.1.48 Résiliation des contrats d'assurance de la commune d'Olonne sur Mer en vue de la passation de marchés d'assurance pour la commune nouvelle

Par consultation en date du 28 juin 2016, la commune s'est dotée des contrats d'assurance attribués par délibération du 12 décembre 2016.

Compte tenu des contrats d'assurance à conclure pour la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre d'un groupement de commandes dont la constitution sera également proposée, il est nécessaire de procéder à la résiliation des contrats actuels afin d'éviter un cumul d'assurances.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- autorise la résiliation des marchés d'assurance de la commune d'Olonne sur Mer,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les courriers de résiliation et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

### 1 COMMANDE PUBLIQUE

#### 1.1 Marchés publics

##### 1.1.49 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation des contrats d'assurances de la commune nouvelle

Il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes afin de conclure les contrats d'assurance de la Commune Nouvelle, entre les communes du Château d'Olonne, des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer.

Ce groupement aura pour objet la passation de huit marchés, faisant l'objet d'une procédure d'appel d'offres allotie.

Pour la réalisation de l'objet du groupement, la commune du Château d'Olonne est désignée par l'ensemble des membres comme le coordonnateur



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
ASSOCIATION

Il est proposé de désigner un titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement et un suppléant de la Commission d'appel d'offres du groupement.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités suivantes :

- Commune du Château d'Olonne,
- Commune des Sables d'Olonne,
- Commune d'Olonne sur Mer,

- accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance de la Commune Nouvelle,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier,

- désigne M. HOUSSAINT comme membre titulaire, et M. RUCHAUD comme membre suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres citée ci-dessus,

- accepte la désignation de la commune du Château d'Olonne en qualité de coordonnateur dudit groupement de commandes.

## 1 COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 Marchés publics

#### 1.1.50 Réalisation du Logis des Olonnais : avenants

La construction de la Médiathèque et de la mairie annexe a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Par délibération du 2 septembre 2013 autorisant Monsieur le Député-Maire à les signer, les marchés ont été notifiés pour la tranche ferme (médiathèque), pour un montant total initial de 1 948 818,61€ HT.

Par décision du 17 mai 2017, la tranche conditionnelle a été affermie, afin de lancer les travaux de construction de la mairie annexe, pour un montant total initial de 2 501 987,77€ HT, soit un montant total de 4 450 806,38€ HT.

Deux marchés, déclarés infructueux lors de la procédure initiale, ont été attribués par décision du 19 décembre 2013 pour les lots 13 – nettoyage (5 110,60€ HT pour la tranche ferme et 3 824,20€ HT pour la tranche conditionnelle) et 16 – auditorium (52 190,00€ HT).

Quatre marchés complémentaires, non pourvus dans la procédure initiale, ont été attribués par décision :

- pour la démolition de trois bâtiments (19 650,00€ HT),
- pour l'isolation thermique par l'extérieur et le ravalement de façades (tranche ferme : 43 760,24€ HT, tranche conditionnelle : 82 506,77€ HT),
- pour la réalisation de fouilles archéologiques (321 478,27€ HT),
- pour l'installation d'un ascenseur (18 200,00€ HT).

Le montant total de l'opération, tous marchés confondus, s'élève donc à 4 997 526,46€ HT en montant initial.

\*\*\*\*\*

❖ Le marché de la tranche conditionnelle du lot n° 2 Gros-œuvre a été attribué à l'entreprise JACQUES LAURENT pour un montant de 783 993,56€ HT.

Dans le cadre du chantier, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires, initialement non prévisibles et d'apporter des modifications.

- **montant de l'avenant proposé : 16 513,52 € HT**



\*\*\*\*\*

- ❖ Le marché de la tranche conditionnelle du lot n° 3 Charpente bois a été attribué à l'entreprise LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE pour un montant de 178 469,63€ HT.  
Dans le cadre du chantier, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires, initialement non prévisibles et d'apporter des modifications.  
- montant de l'avenant proposé : 417,64 € HT

\*\*\*\*\*

- ❖ Le marché de la tranche conditionnelle du lot n° 5 Menuiseries extérieures a été attribué à l'entreprise LOISEAU MENUISERIES pour un montant de 333 928,29€ HT.  
Dans le cadre du chantier, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires, initialement non prévisibles et d'apporter des modifications.  
- montant de l'avenant proposé : 18 667,83 € HT

\*\*\*\*\*

- ❖ Le marché de la tranche conditionnelle du lot n° 7 Menuiseries intérieures a été attribué à l'entreprise ADM BRODU pour un montant de 194 709,12€ HT.  
Dans le cadre du chantier, il est nécessaire de modifier les travaux initialement prévus.  
- montant de l'avenant proposé : - 24 421,96€ HT

\*\*\*\*\*

- ❖ Le marché de la tranche conditionnelle du lot n° 11 Cloisons sèches a été attribué à l'entreprise FRADIN pour un montant de 202 259,71€ HT.  
Dans le cadre du chantier, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires, initialement non prévisibles et d'apporter des modifications.  
- montant de l'avenant proposé : 11 781,18€ HT

Le bilan global des travaux supplémentaires et des travaux en plus value et moins value ont pour incidence de porter l'ensemble de l'opération de 4 997 526,46€ HT à 5 122 722,39 € HT, représentant une hausse de 2.51%.

Il convient de procéder par voie d'avenants aux marchés précités pour permettre la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Après avis favorable de la Commission Voirie et Travaux du 15 mai 2018 et de la Commission d'appel d'offres du 15 mai 2018 pour les lots 2, 3 et 11, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- se prononce favorablement sur ces avenants,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

## 1 COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 Marchés publics

#### 1.1.51 Attribution et signature de l'accord-cadre de travaux divers de voirie et d'assainissement

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 28 février 2018, portant sur l'établissement d'un accord-cadre à bons de commandes de travaux divers de voirie et d'assainissement, pour un montant minimum de 300 000,00€ HT et maximum de 800 000,00€ HT, d'une durée courant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
AGRICULTURE PÊCHERIE

Quatre plis ont été déposés, tous dans le respect de la date limite de remise des offres, fixée au 23 mars 2018.

Suite à l'avis favorable rendu par la Commission des Marchés Publics en date du 20 avril 2018, il est en conséquence proposé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST.

Après avis de la Commission des Marchés Publics du 20 avril 2018, de la Commission Voirie et Travaux du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- À l'unanimité
- approuve la démarche proposée.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.1 Acquisitions

##### 3.1.52 Acquisition de terrains – rue du Pas Mauvais

Madame Paulette ALLAIN et Madame Monique MARTINEAU ont donné leur accord pour céder leur terrain respectivement de 34 m<sup>2</sup> et 44 m<sup>2</sup>, représentant l'alignement sur la rue du Pas Mauvais pour 1€ chacune, à savoir :

- Madame ALLAIN, parcelle cadastrée section AY n° 549 contenant 34 m<sup>2</sup>,
- Madame MARTINEAU, parcelle cadastrée section AY n° 548 contenant 44 m<sup>2</sup>.

Après avis de la Commission Urbanisme du 17 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- donne son accord pour l'acquisition pour l'acquisition des parcelles suivantes :
  - AY n° 549 d'une superficie de 34 m<sup>2</sup> pour 1 € appartenant à Madame ALLAIN,
  - AY n° 548 d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> pour 1 € appartenant à Madame MARTINEAU,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.1 Acquisitions

##### 3.1.53 Acquisition d'un terrain – rue des Bergers

Les Consorts PAPIN ont donné leur accord pour céder leur parcelle cadastrée section AN n° 210 de 23 m<sup>2</sup> représentant un alignement sur la rue des Bergers au prix de 1 €.

Après avis de la Commission Urbanisme du 17 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 210 d'une superficie de 23 m<sup>2</sup> au prix de 1 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.54 Convention de transfert –Eclairage public – Allée de la Meilleraie "Opération Mellisa"



La ville d'Olonne sur Mer a été sollicitée par l'Association Syndicale Libre "MELLISA » pour la rétrocession dans le domaine communal des candélabres (mâts et lanternes) des logements sis Allée de la Meilleraie que cette dernière entretient actuellement  
La convention précise les modalités de transfert des points lumineux de l'opération "MELLISA".

M. HOUSSAINT Patrick et M. CHENECHAUD Nicolas ne prenant pas part au vote,  
Après avis de la Commission Urbanisme du 17 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert dans le domaine public avec l'Association Syndicale Libre "MELLISA", ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.
- effectue toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.55 Vente du terrain 'L'Aumonerie'

Après l'enquête publique réglementaire, le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mai 2017 a prononcé le déclassement du chemin et de la piste cyclable prévu dans le projet de la SAS "La Vallée".

Il convient à présent de procéder à la vente du chemin, de la piste cyclable et des deux terrains communaux compris dans l'emprise du permis de construire. Ceux-ci représentent une superficie totale de 4 007 m<sup>2</sup>.

Le montant de 200 350,00 € a été accepté par la SAS "La Vallée".

Après avis de France Domaine, de la Commission Urbanisme du 17 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric) et 2 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis)

- donne son accord pour la vente des parcelles cadastrées section AM n° 468, AM n° 469, AM n° 425 et AM n° 424 représentant une surface totale de 4 007 m<sup>2</sup> pour un montant de 200 350,00 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.56 Vente de terrains - avenue Charles de Gaulle

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 juin 2016, a donné son accord pour la cession des parcelles cadastrées section AC n° 616, 1249 et 1251 au prix de 30 400,00 € à la SCI PACT et à la SCI La Case de Tom.

La SCI PACT et la SCI La Case de Tom souhaitent à cet instant :

- réduire la superficie des parcelles à acquérir identifiées dans la délibération précitée,
- acquérir d'autres espaces appartenant à la Commune.

L'ensemble de la cession estimée à un montant total de 14 766,00 € a été accepté par les gérants des deux SCI.



Après avis de France Domaine, de la Commission Urbanisme du 17 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- procède au retrait des droits concédés aux SCI PACT et SCI La Case de Tom par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2016,
- autorise la vente des parcelles cadastrées section AC n° 1266, AC n° 1267 et AC n° 616 pour un prix total de 14 766,00 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.57 Déclassement d'une bande de terrain intégrée au Domaine Public rue des Primevères - mise à l'enquête publique

La SCI de la Guérinière a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour acquérir une bande de terrain intégrée au Domaine Public Communal, rue des Primevères dans le but d'aménager davantage de places de stationnement.

Avant la cession, il convient de procéder à une enquête publique pour le déclassement de cette bande de terrain représentant environ 50 m<sup>2</sup>.

Après avis de la Commission Urbanisme du 17 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- À l'unanimité
- donne son accord pour la mise à l'enquête publique du projet de déclassement d'une bande de terrain intégrée au Domaine Public Communal rue des Primevères,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches pour l'aboutissement de cette procédure.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.58 Convention SAFER – demande d'avance

Dans sa séance du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour que la SAFER acquière au nom de la ville d'Olonne sur Mer deux parcelles (H n°701 et K n°1744) au prix total de 11 900,00 €.

Par courrier du 28 mars 2018, la SAFER a demandé d'annuler cette avance financière qui contenait une erreur de prix et de la remplacer par une nouvelle avance.

Celle-ci concerne seulement la mise en réserve de l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n° 701 d'une superficie de 875 m<sup>2</sup> située au lieudit "Le Gillier" appartenant aux Consorts DUSSOCHAUT.

Le montant de cette acquisition s'élève à 659,00 € (frais prévisionnel notariés inclus) et a été inscrit au budget de l'exercice en cours, afin que cette opération ne génère pas de frais de portage par la SAFER qui rétrocèdera les propriétés aussitôt.

Après avis de la Commission Urbanisme du 17 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
AGGLOMÉRATION

- donne son accord pour la que la SAFER acquière au nom de la ville d'Olonne sur Mer la parcelle cadastrée section H n° 701 au prix de 659,00 € (frais prévisionnels notariés inclus),
- délègue tous pouvoirs Monsieur le Maire ou son représentant pour mener à bien le dossier et procéder au rachat immédiat de ce terrain.

#### 4 FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnels Titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

##### 4.1.59 Avancements de grades

A la suite des évaluations du personnel à la fin de l'année 2017, certaines propositions d'évolution de grade ont été proposées. Pour permettre ces nominations et dans l'attente de la validation de la Commission Administrative Paritaire Départementale du 20 juin 2018, il est proposé de créer les postes détaillés ci-après à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :

POSTES A SUPPRIMER	POSTES A CREER
2 Adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	2 Adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe
1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2 Adjoints d'animation principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	2 Adjoints d'animation principaux de 1 <sup>ère</sup> classe
7 Adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	7 Adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe
5 Adjoints techniques	5 Adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe
3 ATSEM principales 2 <sup>ème</sup> classe	3 ATSEM principales 1 <sup>ère</sup> classe

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- valide les modifications du tableau des effectifs étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la commune.

#### 5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

##### 5.7 Intercommunalité

##### 5.7.60 Transfert de compétences – modification des statuts des Sables d'Olonne Agglomération

A l'issue d'une année de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, il convient, d'une part, de préciser l'exercice de certaines compétences et, d'autre part, d'intégrer les nouvelles compétences exercées par la collectivité.

- 1- Les compétences à préciser :
  - a. *Installation et entretien du mobilier urbain affecté au transport public*
  - b. *Coordination du réseau des bibliothèques et Médiation et promotion itinérante de la lecture publique*
  - c. *« Lutte contre les plantes envahissantes (baccharis, herbes de la pampa, myriophilles,...)*
  - d. *Différentes mises à jour subsidiaires*
- 2- Les nouvelles compétences :
  - a. *Mise en place et coordination d'un réseau d'acteurs agissant dans le domaine de la parentalité*
  - b. *Actions de prévention en faveur des personnes âgées*

Sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :





Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
COMMUNAUTE

➤ À l'unanimité

- valide les précisions et transferts de compétences présentés ci-avant et de modifier les statuts en conséquence conformément aux projets de statuts.

7 FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

7.5.61 Subvention aux associations

Partenaire des associations, la ville d'Olonne sur Mer contribue financièrement au soutien du dynamisme associatif notamment grâce à l'attribution de subventions.

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	VOTE 2017	PROPOSE 2018
<b>Associations locales</b>		
Union Nationale des Combattants – Olonne sur Mer – subvention exceptionnelle - Centenaire de l'association	/	1 200,00 €
<b>SPORT OLONNE LOISIRS</b>		
Association sportive Collège Paul Langevin	500,00 €	500,00 €
Association Sportive Collège Paul Langevin (subv. except.)		300,00 €
<b>EDUCATION JEUNESSE &amp; FORMATION</b>		
MFR IME Les Terres Noires	19,00 €	19,00 €
MFR Mouilleron en Pareds	38,00 €	19,00 €
Les Enfants de l'Arc en Ciel	19,00 €	133,00 €
CFA Saint Michel Mont Mercure	/	95,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>576,00 €</b>	<b>2 266,00 €</b>

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil municipal :

➤ À l'unanimité

- adopte les subventions listées dans le tableau ci-dessus qui font l'objet d'une inscription budgétaire.

7 FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

7.5.62 Renouvellement de la convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

La convention conclue en 2016 entre la Ville et la S.N.S.M. arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une durée d'un an permettant le recrutement de 11 agents pour 2018 pour la surveillance des plages de Sauveterre et des Granges, selon les mêmes conditions.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer.



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
REGÉNÉRATION

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.8 Fonds de concours

#### 7.8.63 Fusion – fonds de concours – création d'un centre téléphonique commun aux trois communes

Dans le cadre de la fusion des trois communes du Château d'Olonne, des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer, il est nécessaire de disposer d'un système téléphonique opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019 permettant de relier entre elles les trois communes.

Le budget pour l'extension du système téléphonique des Sables d'Olonne afin de créer un central téléphonique permettant de relier les trois communes est estimé à 140 000 € H.T.

La ville des Sables d'Olonne supportera la totalité de la dépense estimée à 140 000 € H.T. et les villes du Château d'Olonne et d'Olonne Sur Mer verseront chacune un fonds de concours à la ville des Sables d'Olonne d'un montant maximum de 46 666 € H.T.

Le montant définitif du fonds de concours sera fixé en fonction du résultat de l'appel d'offres qui sera réalisé par la ville des Sables d'Olonne.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- approuve la convention prévoyant le versement d'un fonds de concours par les Villes du Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer à la ville des Sables d'Olonne,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.1 Enseignement

#### 8.1.64 Rythmes scolaires : modification des horaires dans les établissements de la ville d'Olonne sur Mer pour la rentrée 2018/2019

Après une phase d'échange et de concertation avec les équipes éducatives et associations de parents d'élèves, la ville d'Olonne sur Mer souhaite proposer l'organisation horaire suivante pour la rentrée de septembre 2018 :

- Pour les écoles René Guy CADOU (maternelle et élémentaire) : 8h45/12h - 13h45/16h30, les lundis, mardis, jeudis, vendredis,
- Pour les écoles Marcel BAUSSAIS et Pierre MENDES FRANCE : 9h/12h – 13h30/16h30, les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Après avis de la Commission Education et Formation du mardi 17 avril 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- À l'unanimité
- valide ces organisations horaires des nouveaux rythmes scolaires,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à proposer ces organisations à la validation de la Directrice Académique de l'Education Nationale pour une mise en place à la rentrée scolaire de septembre 2018.

## 8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.2 Aide Sociale

#### 8.2.65 Convention avec le CCAS pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps



La reconduction du service d'accueil spécifique pour les enfants porteurs de handicaps est programmée pour l'été 2018.

Il est proposé aux jeunes porteurs de handicap, une semaine d'animation et d'équitation dans le cadre des activités des Loisirs en Liberté : la semaine « le pied à l'étrier ».

Deux conventions avec le CCAS doivent être signées pour aider au financement des postes d'encadrement et la prise en charge des factures des activités.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.3 Voirie

#### 8.3.66 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2018

La convention annuelle avec le SYDEV comprend les travaux programmés au titre de l'année 2018 et les éventuels travaux de rénovation issue des visites de maintenance 2018.

Synthèse des prestations chiffrées :

- Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance 2018 : 20 000 euros.

Après avis de la Commission Travaux et Voirie du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de rénovation de l'éclairage public 2018, ainsi que tous documents concourant au bon aboutissement de ce dossier.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.3 Voirie

#### 8.3.67 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement des réseaux électriques rue Irénée Gilles et chemin des Barres

Dans le cadre du développement de son réseau de pistes cyclables, la ville d'Olonne sur Mer va procéder à la création d'une nouvelle piste rue Irénée Gilles et Chemin des Barres (jusqu'au camping).

Cette création nécessite la dépose du réseau aérien électrique et de télécommunication. Une convention avec le SYDEV doit être établie.

Synthèse des prestations chiffrées : Travaux neuf d'effacement de réseaux

- montant de la participation communale : 163 659 €.



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
AGGLOMERATION

Après avis de la Commission Travaux et Voirie du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- À l'unanimité
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseaux électrique rue Irénée Gilles et Chemin des Barres (jusqu'au camping).

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.3 Voirie

#### 8.3.68 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique avenue François Mitterrand

La ville d'Olonne sur Mer a engagé un programme de réhabilitation de l'Avenue François Mitterrand. Deux portions ont déjà été réalisées aux entrées d'agglomération.

La Ville a décidé de poursuivre cet aménagement entre le giratoire Boulevard du Vendée Globe et la Rue des Tilleuls.

Une convention avec le SYDEV doit être établie.

Synthèse des prestations chiffrées : Travaux neuf d'effacement de réseaux

- montant de la participation communale : 407 781 €.

Après avis de la Commission Travaux et Voirie du 15 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- À l'unanimité
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseaux avenue François Mitterrand.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.8 ENVIRONNEMENT

#### 8.8.69 Conventionnement pour la gestion d'espaces communaux par des exploitants locaux

Dans le cadre de l'entretien de parcelles communales, il convient d'établir une convention entre la Ville et plusieurs agriculteurs afin de cadrer les conditions de ce partenariat, notamment la pression de pâturage, les dates de fauchage et de libération des espaces.

Après avis de la Commission Environnement et Développement Durable du 16 mai 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- À l'unanimité
- approuve la convention entre la Ville et les exploitants concernés,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents concourant au bon aboutissement de ce dossier.



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
Mairie

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.10 CULTURE

#### 8.9.70 Pass culture Sport: Approbation de la convention de partenariat 2018 – 2022 avec la Région Pays de la Loire

La Ville est partenaire du Pass Culture Sport mis en place par la Région Pays de la Loire pour la catégorie Spectacles.

Le bénéficiaire dispose d'un crédit de 16 € lui permettant d'assister au spectacle de son choix.

De nouvelles modalités (dématérialisation du chéquier, création d'un compte internet nominatif, génération d'un QR Code) ont été votées par le Conseil Régional. Une nouvelle convention doit être établie entre les deux parties pour appliquer ces modifications.

Sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- approuve la convention de partenariat Pass Culture Sport 2018 – 2022, entre la Région Pays de la Loire et la ville d'Olonne sur Mer au titre de la thématique Spectacle,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à celle-ci.

## 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

### 9.1 Autres domaines de compétences des communes

#### 9.1.71 Protection des données: Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO)

Les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé". La collectivité a la possibilité de nommer un agent du Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité.

Sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ À l'unanimité

- adopte la proposition de Monsieur le Maire,
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée,
- nomme un agent du Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que DPO de la collectivité,
- inscrit au budget les crédits correspondants.



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
AGRI-COOPERATION

DECISION :

D2018-11 du 13 avril 2018 : Avenant n°1 – marché n°2016-021 : Contrôles périodiques des bâtiments et du matériel – lot n°3 : équipements sous pression – gaz

D2018-12 du 18 avril 2018 : Avenant n°1 – marché n°17017T01 : Travaux de réfection de quatre terrains de tennis – lot n°1 : terrassements, empièvements, enrobés

D2018-13 du 18 avril 2018 : Avenant n°1 – marché n°17017T02 : Travaux de réfection de quatre terrains de tennis – lot n°2 : revêtements résine, tracés aires de jeux et clôtures

D2018-14 du 18 avril 2018 : Avenant n°1 – marché n°17011T : Travaux de destruction d'un blockhaus

D2018-16 du 3 mai 2018 : Résiliation du marché n°2015-037 : Assurance des véhicules à moteur

Olonne sur Mer, le 29 mai 2018.



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer